

## Aux élus de La Seyne Sur Mer et aux responsables du littoral métropolitain Toulon Provence Méditerranée.

- Le tronçon de sentier littoral partant du château de Mar Vivo vers la plage de Mar vivo est fermé depuis 2004.
- Sans entretien depuis cette date de fermeture, nous constatons que le mur patrimonial « pied-dans-l'eau » s'écroule progressivement (photos). Cela n'a rien de surprenant, hélas, car ce mur fait face aux largades de vent d'est et sud-est dont la fréquence est majoritaire par rapport aux autres régimes de vent.
- Restaurer cette partie du sentier permettrait d'aller de la plage de Ste Asile à Fabrégas pratiquement sans interruption, ce qui valoriserait à la fois St Mandrier et La Seyne Sur Mer, villes balnéaires.
- Pour cette restauration, nous proposons cette approche qui nous semble pragmatique et réalisable. Il s'agirait de déposer un lit de roches au pied du mur patrimonial en question pour le protéger des coups de boutoir de la houle et de la montée des eaux inéluctable. En même temps, ce lit de roches serait suffisamment dense pour servir de sentier littoral.
- Par ailleurs, à la suite d'un échange avec deux entreprises du BTP, ce mur semble pouvoir être restauré dans la foulée.
- Vous allez nous dire que ce rempart de roches constituerait une artificialisation de la mer, proscrite selon des règlements que nous souhaitons connaître précisément. Car les textes disponibles indiquent que l'artificialisation concerne de gros ouvrages permettant le passage de routes ou l'implantation d'immeuble. Un rempart de rochers naturels de 2 mètres de large au pied du mur ne semble pas rentrer dans le cadre d'une « artificialisation » au sens juridique du terme mais contribuerait à la protection contre l'érosion du trait de côte en particulier du mur de la copropriété attenant au blockhaus.
- Cette protection de rochers au pied du mur serait similaire à ce qui été fait sur le sentier du Mourillon, avant d'arriver à Pipady.
- On pourrait conclure que les pans de mur qui tombent dans la mer sont une artificialisation par suite d'une absence d'entretien, cette dernière étant difficilement compréhensible, sans parler du danger que l'écroulement présenterait car il est impossible aujourd'hui d'en prévoir l'ampleur potentielle.
- Par ailleurs, il en vous a pas échappé qu'il a été autorisé une construction prenant appui sur les restes d'un mur délimitant le chemin des douaniers au niveau de la propriété de la S.A. Carrefour/Baumont (parcelle 306, PLU zone N), ce qui, là, constitue de fait une artificialisation du littoral et une entrave au droit de propriété de l'Etat.
- Vous pourrez nous dire que l'accès est difficile. Certes, mais surement pas impossible, le point de blocage majeur étant probablement le manque de moyens financiers ou de volonté pour le faire et la multiplicité des acteurs concernés.
-

- Notons que le mur pieds dans l'eau repose sur un plateau rocheux sous-marin à la fois large et très peu profond, parfois découvert à marée basse. Un bon point concernant la réalisation technique de ce remblai protecteur.
- De plus ce rempart rocheux protecteur s'interposerait au grignotage actuel des terrains riverains par la mer, là où les deux brèches sont observées (photos). Un argument juridique solide pour en accepter le principe.
- Enfin nous vous citons cet extrait d'une étude « L'artificialisation des littoraux : déterminants et impact » par Iwan Le Berre :
- « Les conséquences de l'artificialisation ne sont pas forcément négatives loin s'en faut (Dupras et al., 2016). Par exemple, le développement touristique peut constituer une source de nouveaux revenus économiques pour la population locale, voire un facteur de protection de l'environnement et des paysages littoraux dès lors qu'ils sont considérés comme ressource touristique (Blondy, 2016). »
- *Dupras, J.; Parcerisas, L.; Brenner, J., 2016. Using ecosystem services valuation to measure the economic impacts of land-use changes on the Spanish Mediterranean coast (El Maresme, 1850–2010). Regional Environmental Change, 16 (4): 1075-1088 .*
- *Blondy, C., 2016. Le tourisme, un facteur de développement durable des territoires insulaires tropicaux ? Tourisme, aménagement, environnement et société locale à Bora Bora (Polynésie française). Mondes du Tourisme*
- 
- En conclusion, nous souhaitons savoir si cette jonction Mar Vivo – Vernette pourra un jour être réhabilitée pour le plus grand plaisir des associations de randonneurs ou si les murs vont continuer de s'affaïsser sur la totalité de leur longueur, au fil du temps et de l'abandon de ce qui fut une belle réalisation architecturale.
- Le processus de réhabilitation pourrait s'inscrire dans une démarche de protection du littoral et de conservation du patrimoine touristique, le quartier de Mar-vivo étant encore un îlot de tranquillité et de douceur que les promeneurs apprécient tout particulièrement.

# Il faut sauver le mur patrimonial de l'ex-sentier littoral de Mar Vivo





